



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants



Port d'armes et Habilitation

Se développant depuis bientôt 20 ans, les missions effectuées par les équipes spécialisées de l'Administration Pénitentiaire sur la voie publique se réalisent armées.

Tout a commencé avec la création des Équipes Régionales d'Intervention et de Sécurité (ERIS) créées en 2003, au lendemain des mutineries des centrales de Moulins et de Clairvaux, unité comparable au GIGN ou au RAID pour intervenir sur des situations de crises dans nos établissements.

A suivie, en 2006, l'ouverture des UHSI, avec des agents armés pour escorter des détenus hospitalisés sur le domaine public.

Aujourd'hui, nous ne comptons pas moins de 5 unités spécialisées formées et habilitées au port d'armes (ERIS, UHSI, UHSA, PREJ, ELSP). Ces équipes sont soumises au même respect des règles de la légitime défense que la Gendarmerie ou la Police Nationale.

Les Surveillant(e)s Pénitentiaires ont su prouver à leur Administration leur implication sans faille et leur professionnalisme par la quasi absence d'incident impliquant la responsabilité d'un agent en rapport avec l'armement, démontrant ainsi la maîtrise et le savoir faire de ces équipes.

Mais alors pour quel motif, les Surveillant(e)s validé(e)s au port d'armes (armes à feu et bâton) sont-ils dans l'obligation de passer des validations tous les deux ans pour conserver leurs habilitations ? Il est tout à fait normal de maintenir un très haut niveau de qualification avec la formation continue pour conserver une bonne maîtrise de l'armement, mais il est incompréhensible que l'on puisse remettre en question l'efficacité d'une habilitation.

Les agents pénitentiaires sont les seuls agents des Forces de Sécurité Intérieure, à avoir une épée de Damoclès au-dessus de la tête tous les deux ans. En effet, nos homologues de la Gendarmerie et de la Police Nationale sont définitivement validés car considérés aptes dès la sortie de leur Ecole ou Centre de Formation. Ils subissent simplement des recyclages réguliers (formations continues).

Le SPS souhaite que les agents pénitentiaires aient un traitement identique.

Cet état de fait décourage un grand nombre de personnels à franchir le pas de la formation initiale pour intégrer ces équipes. **En effet, une remise en question tous les deux ans de leur maintien en poste et moralement perturbant et angoissant.** Faut-il en rajouter ? Il n'y a qu'à voir le manque d'effectif dans certaines de ces unités pour comprendre que ce pan du métier n'attire plus ou décourage les agents les plus enthousiastes. Les unités dépendantes des établissements voient aussi leur vivier d'agents formés ESP ou ELSP s'amenuiser.

Le SPS a été le premier syndicat à dénoncer ces inégalités de traitement. Pourtant, nous avons déjà interrogé l'Administration sur ce sujet sans recevoir de réponse...

Notre Administration a toujours été historiquement et culturellement frileuse avec l'armement, certes, mais il est temps après plus de 20 ans de recul qu'elle se rassure en faisant enfin confiance à ses agents qui sont sa vitrine quotidienne sur la Voie Publique.